

# Le meilleur moyen d'être suivi, c'est de courir plus vite que les autres

Pour sa première année de présidence, Didier Lambert pouvait, lors de l'assemblée générale du

Comité 05 d'athlétisme, le 8 décembre à Gap, s'enorgueillir d'avoir, en 1989, 22 qualifiés aux diffé-

rents championnats de France d'athlétisme pour une population de 200 licenciés !

De plus, la présence de M. André Martre, le président de la ligue « Provence » ne donnait que plus de relief à cette assemblée qui réunissait près de 40 participants représentant les cinq clubs haut-alpins : CS 159 Briançon, US Gap, ASPIT Gap, 4e RC Gap et Serre-Chevalier.

Si le bilan 89 apparaît satisfaisant, le président ne cachait pas son ambition de voir, dans les années à venir, les Hautes-Alpes devenir un « département » athlétique ». Pour cela, « il faudra maintenir et intensifier l'action vers les jeunes avec, en particulier, un effort sur les écoles d'athlétisme de Laragne, de l'US Gap, de l'ASPIT Gap et bientôt celle du club de Serre-Chevalier ». Cette ligne directrice sera menée conjointement avec des stages de formation pour les dirigeants et les animateurs ; base nécessaire pour l'accueil et l'épanouissement des jeunes athlètes dans les clubs.

Cette profession de foi ne rencontrait que des échos favorables auprès des personnalités présentes. M. Paragnier, le représentant du sport scolaire, annonçait l'organisation d'un séminaire pour les dirigeants en 90. Le directeur départemental de la Jeunesse et des Sports (DDJS), exprimait son « amour » pour l'athlétisme et n'excluait aucune possibilité d'aide technique de la part de la DDJS. Quant au président de la ligue, son exposé recevait de nombreux applaudissements : « La ligne ne laissera jamais les départements alpins à la traîne et je donnerai à l'équipe technique des moyens pour venir conseiller les entraîneurs et les athlètes, tant du 04 que du 05 ».

« Par contre, il faut que dans le même temps les départements alpins se prennent aussi en main et évitent de tomber dans un rôle d'assistés. Chaque département doit valoriser sa spécificité, tout en



Dirigeants et personnalités

jouant le jeu de l'intégration dans la politique régionale. » Cette assemblée générale fut aussi l'occasion de récompenser les

meilleurs athlètes du comité. Parmi les lauréats, Cécile Chaix se voyait décerner la plus haute distinction grâce à sa saison riche en

succès qui a valorisé les Hautes-Alpes et son club, l'US Gap : 4e au National de cross, 8e à celui des 25 km et 3e sur piste (800 m).



Les meilleurs athlètes 1989

## COURSES SUR ROUTE

### La commission départementale prend ses responsabilités

C'est devant une vingtaine de participants que s'est tenue, à Gap, l'assemblée générale de la commission départementale des Hautes-Alpes des courses sur route.

Le secrétaire en poste, Marc Zecconi couvrait les débats en présence de M. Marc, adjoint au directeur de la DDJS (direction départementale de la jeunesse et des sports) et de M. Lambert, président du comité départemental d'athlétisme.

Dans sa présentation, le secrétaire insistait sur l'importance que prenait cette assemblée générale avec les nouvelles structures et responsabilités, conférées par la loi française à la commission des courses sur route.

Le torchon brûle entre la fédération et les coureurs sur route. La parole était donnée pour illustrer cette introduction à Serge Morel, le secrétaire de la commission nationale des courses sur route. Celui-ci dans un compte rendu précis relate les faits qui avaient amené tant de discussions pour cette nouvelle prise en place de la loi.

Avec cette nouvelle réglementation stricte, tous organisateur se voit dans l'obligation de présenter un dossier d'inscription à la commission départementale des courses sur route avec une inscription fédérale. La préfecture n'était plus revenue des dossiers.

Sans un avis favorable de cette commission tout organisateur ne pourra faire disparaître une course !

Et la fédération décidait d'appliquer la loi à la lettre à toutes les courses dites « hors stade ». Mais la fédération, à la recherche de fonds, a vu dans cette réglementation et dans l'engagement pour les courses sur route, un moyen de faire rentrer de l'argent dans ses caisses. Ceci en insistant sur le droit d'inscription pour chaque dossier, fixé à 3 F par coureur classé dans l'édition 89 de chaque course, ou de 150 F pour chaque nouvelle épreuve. En théorie la course sur route pouvait devenir la « poule aux œufs d'or » de la fédération, en rapportant plusieurs dizaines de millions de centimes sans grands efforts.

Volte-face et compromis... Mais la fédération et la commission nationale n'avaient pas prévu une telle série de boucliers de la part des Commissions départementales et des organisateurs. En effet pour exercer cette charge supplémentaire par les coureurs en augmentant les taxes d'engagement comme le préconisaient les instances fédérales.

Le 20 octobre lors du Symposium sur la course sur route, à Marseille les débats animés et tendus permirent de mettre à plat tous les éléments du dossier. Au bout du compte la fédération faillit voler par la base de 1 F par coureur et 50 F pour les épreuves nouvelles.

Cet exposé terminé, le débat s'ins-

taura dans l'assemblée et il fut rapidement question de savoir où irait l'argent récolté. Marc Zecconi se fit l'écho des décisions fédérales : 1/3 retourné dans les caisses départementales pour couvrir les frais de déplacements des délégués de la commission sur les courses. Certains notèrent que pour les Hautes-Alpes, au regard du nombre de courses et de participants, les « Supérieurs » ne se déclaraient pas beaucoup.

1/3 trait à la commission régionale avec pour but la création d'un challenge régional des courses sur route en faveur des clubs les plus actifs dans cette discipline.

Enfin 1/3 pour la commission nationale via de financer la formation d'officiels de la course sur route.

D'autres points furent abordés notamment sur des questions de M. Anthouard, l'organisateur de la course de la Freissinouse. Celui-ci demandait des précisions sur divers points de la réglementation comme les montants plafonds des taxes d'engagement et les limites kilométriques par rapport aux catégories d'âge. Là aussi le secrétaire donna toutes les précisions utiles à l'intervenant celles-ci peuvent se résumer ainsi :

Taxe d'engagement (maxi) : 0 à 10 km : 20 F ; 11 à 25 km : 35 F ; 26 à 50 km : 50 F ; plus de 50 km : 70 F.

Distance limite par catégorie - séniors et vétérans : illimitée ; Ju-

niors : 25 km ; Cadet : 15 km ; Minimes : 5 km.

Pour les plus jeunes courses contrôlées par des moniteurs sur 9/10e du parcours qui ne doit pas excéder 5 km.

En conclusion il en ressort que la commission départementale devient le seul responsable des courses sur route et qu'elle aura toute latitude pour gérer ses dossiers et donner ses avis. A ce sujet M. Marc interviendra en affirmant « la DDJS joue son rôle en intervenant auprès de la préfecture dans certains cas litigieux ».

Prévisions calendrier 90 - Un premier projet de calendrier fut dressé grâce aux dossiers déjà déposés auprès de la commission. Les grandes dates en sont : 24/05 - Semi-marathon TALAT; 26/05 - Cross des Lacs-Lac-Lac; 06/07 - Semi-marathon du Valgaudemar; 14/07 - 5,10 et 15 km Serre-Ponçon; 19/07 - Guillestre-Vars; 5/08 - 6 km la Freissinouse; 12/08 - 12 km de Veynes; 15/08 - Nevache Briançon; 18/08 - Chaurancy; 26/08 - La Soutane; 2/09 - Montée Col Bayard; 24/09 - triathlon champsaurins (25 km) (ou à la date du 22 avril 1990).

L'assemblée générale tirait à sa fin avec l'élection du nouveau bureau. La présidence échoit à Marc Zecconi après que tout le monde ait pu constater la qualité et le sérieux de son travail durant l'année qu'il a assurée en 1989. A ses côtés, il pourra compter sur Christian André, membre de l'US Gap et organisateur de la course de Veynes, et sur Jacques Sillan, l'organisateur de Nevache-Briançon. Enfin Didier Lambert le président du comité 05 est élu de droit d'après les statuts.

Le mot de la fin revint à M. Marc « je continue avec plaisir que j'ai devant moi des gens responsables et sérieux dans leur travail, après le rogne anarchique de la course par route, celle-ci devient adulte et grâce à la mise en place de commissions départementales autonomes prend enfin fin ses destinées en main ».

Une belle façon de dire que maintenant la balle est dans le camp des athlètes.

Un record du monde à Gap ? - L'US Gap par la voix de son président, Marcel Larc, profitait de cette réunion pour annoncer l'organisation à Gap en mai prochain, d'une tentative contre le record de monde des 24 heures piste par le ségapencien Daniel Maréchal.

Henri TCHOUKRIEL



De gauche à droite, Jo Mare (DDJS), Liliane Nicault (secrétaire comité 05), Marc Zecconi (président de la commission des courses sur route) et Didier Lambert (président du comité FFA 05)